

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom commercial du produit/désignation** GREEN&CLEAN MB**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes****remarque**

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

Secteur d'utilisation

SU20 Santé publique.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur**

METASYS Medizintechnik GmbH

Florianistrasse 3

Österreich-6063 Rum bei Innsbruck

Téléphone: *43-512-205420

Télécopie: *43-512-205420-7

E-mail: sebastian.geiger@metasys.com

Service responsable de l'information: ENT

Renseignement téléphone: *43-512-205420

Renseignement fax: *43-512-205420-7

E-mail (personne compétente): sebastian.geiger@metasys.com

www.metasys.com

1.4 Numéro d'appel d'urgenceGiftnotruf München *49-(0)89-19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]****Dangers pour la santé**

Eye Irrit. 2

Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Dangers pour l'environnement

Aquatic Chronic 2

consignes en cas de risques pour l'environnement

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Procédure de classification

Classification (légale) harmonisée.

remarqueLe mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



GHS07

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Identificateurs produit

Alkohol, C10-16, ethoxyliert, propoxyliert

Laurylpyridinium chloride

2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1/3.2 Substances/Mélanges

Composants dangereux

subtilysine	<=0,1 %
-------------	---------

CAS 9014-01-1

EC 232-752-2

INDEX 647-012-00-8

STOT SE 3, H335 / Skin Irrit. 2, H315 / Eye Dam. 1, H318 / Resp.

Sens. 1, H334

Didecylmethyloxethylammonium propionate	<=0,2 %
---	---------

CAS 94667-33-1

Acute Tox. 4, H302 / Skin Corr. 1B, H314 / Aquatic Acute 1, H400

/ Aquatic Chronic 1, H410

Natrium citrat	<=1,7 %
----------------	---------

CAS 6132-04-3

EC 200-675-3

Alkohol, C10-16, ethoxyliert, propoxyliert	<=1 %
--	-------

CAS 69227-22-1

Acute Tox. 4, H302 / Eye Dam. 1, H318

Laurylpyridinium chloride	<=0,2 %
CAS 104-74-5	
EC 203-232-2	
Acute Tox. 3, H301 / Acute Tox. 4, H312 / Skin Irrit. 2, H315 / Eye Irrit. 2, H319 / Aquatic Chronic 3, H412	
Benzyl-C12-16-alkyldimethyl ammonium chlorid	<=0,1 %
CAS 68424-85-1	
EC 270-325-2	
Acute Tox. 4, H302 / Skin Corr. 1B, H314 / Aquatic Acute 1, H400 / Aquatic Chronic 1, H410	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas d'inhalation

En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

après contact avec la peau

Opérer ensuite un nettoyage ultérieur avec :

Eau et savon.

Après contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Informations complémentaires

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse. Poudre d'extinction. Eau pulvérisée.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Produits de pyrolyse, toxique.

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Oxydes nitriques (NOx). Monoxyde de carbone. Chlorure d'hydrogène (HCl).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes****Mesures de précautions individuelles**

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucune donnée disponible

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune donnée disponible

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Conseils pour le stockage en commun****Classe de stockage**

Liquides non combustibles

Autres indications relatives aux conditions de stockage**température de stockage**

Valeur 5 - 30 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Recommandation**

Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites au poste de travail**

n°CAS	Agent	LTV	STV	remarque
9014-01-1	Subtilisins (proteolytic enzymes as 100% pure crystalline enzyme)		0,00006 mg/m³	Switzerland

LTV = valeur limite au poste de travail à long terme

STV = valeur limite au poste de travail à court terme

source: GESTIS International Limit Values (<http://limitvalue.ifa.dguv.de/>)Procédé de surveillance ou d'observation.: GESTIS Analytical Methods (<http://amcaw.ifa.dguv.de/>)**8.2 Contrôle de l'exposition****Protection individuelle****Protection yeux/visage****Protection oculaire appropriée:**

Lunettes de protection hermétiques.

Modèles de protection oculaire recommandés



normes DIN/EN

DIN EN 165

Protection de la peau

Matériau approprié:

NBR (Caoutchouc nitrile).

Epaisseur du matériau des gants 0,4 mm

Modèles de gants recommandés

normes DIN/EN

EN ISO 374

Mesures de protection supplémentaires pour les mains

Porter si possible des gants en coton par-dessous.

Protection corporelle:

Protection du corps appropriée:

aucune/aucun

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect

État physique

liquide:

visqueux

Couleur

bleu

Odeur

caractéristique

	paramètre	Méthode - source - remarque
	Point de fusion/point de congélation	non déterminé
	Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
	inflammabilité	non déterminé
	Limite supérieure d'explosivité	non déterminé
	limite inférieure d'explosivité	non déterminé
	Point éclair (°C)	non déterminé
	Température d'auto-inflammabilité	non déterminé
	Température de décomposition	non déterminé
	pH 6,5	neutre
	Viscosité, cinématique	non déterminé

paramètre			Méthode - source - remarque
Solubilité dans l'eau			complètement miscible
Soluble (g/L) dans			non déterminé
Solubilité dans les corps gras			non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau			non déterminé
Pression de vapeur			non déterminé
Densité et densité relative	1 g/cm ³	Temperature 20 °C	
Densité de vapeur relative			non déterminé
caractéristiques des particules			non déterminé
Viscosité, dynamique	500 mPa*s		
temps d'écoulement			non déterminé

9.2 Autres informations

Teneur en solvant

Valeur 0,07 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation préconisées sont respectées.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter

négligeable

10.6 Produits de décomposition dangereux

Lors de la congélation :

Risque d'un éclatement du récipient.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë >5000 mg/kg

Dose efficace

ETAmix calculé:

Espèce:

Rat.

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique****Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés** ca.8,4 mg/L**Dose efficace**

CL50:

Durée du test 48 h**espèce**

Daphnia magna (puce d'eau géante)

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7 Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)****Avant utilisation conforme****Code des déchets produit** 070699**déchets dangereux** Non**Désignation des déchets**

déchets non spécifiés ailleurs

Après utilisation conforme**Code des déchets conditionnement** 150102**déchets dangereux** Non**Désignation des déchets**

emballages en matières plastiques



RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	non applicable	non applicable	non applicable
14.2 Désignation officielle pour le transport	non applicable	non applicable	non applicable
14.3 Classe(s)	non applicable	non applicable	non applicable
14.4 Groupe d'emballage	non applicable	non applicable	non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable	non applicable	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non applicable	non applicable	non applicable
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	non applicable	non applicable	non applicable

Informations complémentaires

Modes de transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

autres réglementations (UE)

Directive 96/82/CE pour la maîtrise des risques en cas de graves accidents avec des matières dangereuses :

N'est pas soumis au 96/82/CE.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de cette préparation, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement

2022/06: Änderungen 3

Références littéraires et sources importantes des données

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.